



Les 20 et 21 janvier, marchons contre « la loi de la honte »

Le SNJ-CGT appelle les journalistes à participer nombreux aux plus de 150 marches organisées les 20 et 21 janvier « pour la liberté, l'égalité, la fraternité », qui auront lieu partout en France ([voir les rendez-vous ici](#)) une semaine après une première importante mobilisation dans les rues de nombreuses villes.

L'objectif est clair : imposer au président de la République de ne pas promulguer la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ».

On cherche encore les dispositions susceptibles d'« améliorer l'intégration », tant le vote de cette loi a fait franchir une ligne rouge, celle d'offrir sur un plateau au Rassemblement national des mesures qu'il promet depuis longtemps et qu'il s'est évidemment empressé d'approuver au Parlement.

La préférence nationale, d'abord, puisque certains étrangers seront privés des allocations familiales et de logement. La remise en cause du droit du sol, aussi, la nationalité française n'étant plus accordée automatiquement aux enfants nés en France de parents étrangers. Les étudiants étrangers devront également fournir une caution pour obtenir un titre de séjour et une réforme de l'Aide médicale d'Etat est d'ores et déjà annoncée.

Stratégie lunaire : le président de la République compterait désormais sur le Conseil constitutionnel pour censurer certaines mesures. En 2017, Emmanuel Macron promettait de tout faire « pour qu'il n'y ait plus aucune raison de voter pour les extrêmes ». Il aide désormais l'extrême droite à gravir les dernières marches qui la séparent du pouvoir.

Face à cette véritable « loi de la honte », la CGT a immédiatement appelé à « la mobilisation et à la désobéissance civile ». Le SNJ-CGT souscrit à l'appel signé par 201 personnalités ([lire ici](#)) - dont la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet - qui estiment que cette loi « torpille les piliers porteurs de notre pacte républicain, hérité du Conseil national de la Résistance ».

Le SNJ-CGT appelle par ailleurs les journalistes à mettre en perspective et à analyser les enjeux de cette loi, en termes de dignité, intégration, travail, éducation, logement, santé...

Montreuil, le 18 janvier 2024.